Monsieur Jean-Marc Ayrault

Ministre des Affaires étrangères

Et du développement international

37, quai d’Orsay 75007 Paris

75351 Paris Cedex 07

Monsieur le Ministre,

Sur la base d’informations communiquées par l’ACAT-France, je vous fais part de ma consternation face au refoulement de **Claude Mangin** par les autorités marocaines, alors qu’elle venait rendre visite à son époux, le défenseur des droits de l’homme sahraoui Naâma Asfari, emprisonné depuis 2010.

Cela fait des années que Claude Mangin, ressortissante française, se rend au Maroc plusieurs fois par an pour visiter son mari emprisonné depuis 2010. C’est la première fois qu’elle est ainsi refoulée. Elle rejoint la longue liste des militants, avocats, personnalités politiques et journalistes renvoyés par le Maroc en raison de leur intérêt pour la question sahraouie. En avril 2016, c’est l’avocate française de Naâma Asfari qui avait été expulsée avec plusieurs de ses confrères. Les autorités marocaines tentent ainsi d’isoler Naâma Asfari et de le réduire au silence à l’approche de la réouverture de son procès.

Le Maroc est un Etat souverain et peut, à ce titre, refouler et expulser qui bon lui semble. Il semble toutefois nécessaire que le motif et la durée de l’interdiction du territoire soient portés à la connaissance de Claude Mangin.

Par ailleurs, la France a la possibilité de porter à l’attention du Maroc une demande humanitaire. Je vous demande de bien vouloir demander aux autorités marocaines la levée de l’interdiction d’entrée sur le territoire pour des raisons humanitaire en accord avec le droit des prisonniers aux visites familiales garanti par l’*Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus*.

Dans cette attente, je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma très haute considération.

Copie à l’ambassadeur de France à Rabat

Monsieur Jean-François Girault

3 Rue Sahnoun, Rabat

Maroc